



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 23 mars 2017

DELIBERATION N° 48/ 3/2017 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE DANS LA CADRE DU REGLEMENT DE MINIMIS A LA SAS LE BENEMY

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 23 mars à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 17 mars 2017.

Présents Titulaires : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 6

Mesdames, Messieurs, , Jean-Luc BUDOIA à Jean-François GARRIGUES, Aline CASTILLO à Pierre BONNEFOUS, Jean-Martial DEJEAN à Danielle AMOUROUX, Philippe FRANCOIS à Laurence PAGES, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

Absents Excusés : 2

Messieurs, Alain CRIVELLA, Jean-Louis IBRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX

Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le restaurant Le Vivaldi, implanté sur l'Esplanade des Fontaines, vient d'être repris par deux jeunes entrepreneurs montalbanais, Monsieur Benoit RAINHO SERRA et Mademoiselle Emilie CAMBOULIVES, qui ambitionnent de développer cette affaire en bénéficiant d'un emplacement commercial idéal et d'une vaste terrasse d'une capacité de 50 couverts.

Monsieur Benoit RAINHO SERRA, dispose d'une expérience de 10 ans dans la restauration, en étant successivement serveur, barman, chef de cuisine et chef de salle. A 21 ans il a eu l'audace de créer son premier bar-restaurant à Montauban, dénommé le Faubourgeois, situé faubourg Lacapelle. La cession du restaurant Le Vivaldi s'est présentée comme une opportunité pour développer le nombre de couverts, l'offre petit déjeuner, mais aussi pour se recentrer sur une restauration de qualité, en délaissant l'activité bar. Le jeune couple projette pour se faire de revendre le restaurant le Faubourgeois, afin de se concentrer sur l'exploitation du Vivaldi.

Le projet porté par la SAS Le Benemy nécessite des investissements immobiliers à hauteur de 30 000 €. Ils consistent en la mise aux normes du local, tant sur le plan électrique que plomberie. Aussi, la vitrine est à changer, et l'intégralité de l'intérieur est à rénover : sol, murs, cuisine.

Au niveau de l'emploi, l'effectif actuel est de 2 (2 ETP), et 4 recrutements sont prévus sur 3 ans, portant l'effectif à 6 (6 ETP) en 2020.

Dans le cadre de son projet de développement et afin de réaliser ces investissements, la SAS Le Benemy a sollicité le Grand Montauban dans le cadre d'un accompagnement financier.

Aussi, le Grand Montauban, par une délibération du 22 octobre 2014, a adopté la modification du règlement des aides à l'entreprise, par la signature d'une convention d'application du Schéma Régional de Développement Economique, de l'Innovation et de la Recherche entre le Conseil Régional et le Grand Montauban. Désormais, le Grand Montauban peut intervenir sur les investissements immobiliers et matériels, sur les projets d'innovation individuels et collectifs dans le cadre d'appels à projets, et sur l'aide au conseil stratégique.

Dans la mesure où il est possible d'aider au maximum à hauteur de 20% de l'investissement éligible, et sachant que le Grand Montauban est la seule collectivité à avoir été sollicitée, il a été prévu :

Aide du Grand Montauban, sur l'investissement immobilier : 6 000 €

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 15 mars 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- accorder une aide de minimis à la SAS Le Benemy (Le Vivaldi) d'un montant de 6 000 € dans le cadre de son investissement immobilier,
- autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'engagement avec la SAS Le Benemy, telle qu'annexée à la présente.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'accorder une aide de minimis à la SAS Le Benemy (Le Vivaldi) d'un montant de 6 000 € dans le cadre de son investissement immobilier,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'engagement avec la SAS Le Benemy, telle qu'annexée à la présente.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

2 8 MARS 2017

De sa publication le :

2 8 MARS 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 24 mars 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES

